

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNAUITE URBAINE EN 2024</b>	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/06/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 114**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 20**

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine  
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

**Absent(s) non représenté(s) : 7**

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick, POURCHE Fabrice

**123 POUR :**

AIT Eddie, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

CHARBIT Jean-Christophe

**10 NE PREND PAS PART :**

ARENOU Catherine, BERMANN Clara, BROUSSE Laurent, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, KOENIG-FILISIKA Honorine, MEUNIER Patrick, NICOLAS Christophe, PERSIL Albert, PLACET Evelyne

# EXPOSÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à l'approbation de l'organe délibérant.

Le bilan porte sur les acquisitions et cessions effectuées par la Communauté urbaine ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la Communauté urbaine dans le cadre des conventions conclues avec elle. Sont concernées les acquisitions et cessions d'immeubles (ventes, échanges avec ou sans soulte, ou de droits réels immobiliers, usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété et droits d'usage).

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire précédent, soit de l'année 2024.

Ainsi en 2024, la Communauté urbaine a conclu :

## Au titre de sa politique d'aménagement de l'espace communautaire :

- Une acquisition à Chanteloup-les-Vignes, au titre de la requalification des espaces publics ;
- Une acquisition à Conflans-Sainte-Honorine, au titre de la requalification du centre-ville ;
- Deux acquisitions à Juziers au titre de l'élargissement de la voie existante ;
- Deux acquisitions à Limay, au titre de la requalification des espaces publics quartier de gare ;
- Une acquisition à Mézières-sur-Seine dans le cadre de la création d'un itinéraire de randonnée ;
- Une acquisition à Mantes-la-Jolie dans le cadre de la réalisation de trottoirs autour d'un ensemble immobilier ;
- Une acquisition à Orgeval dans le cadre du projet d'élargissement et d'aménagement de la rue de la vente Bertine ;
- Une acquisition à Vaux-sur-Seine dans le cadre de la création d'un itinéraire de randonnée ;
- Une acquisition à Verneuil-sur-Seine dans le cadre de la garantie de rachat avec l'EPFIF sur la Pointe de Verneuil ;
- Une cession à Chanteloup-les-Vignes, au titre de la rénovation urbaine du quartier de la Noé ;
- Un transfert de propriété de la commune de Buchelay à la Communauté urbaine affectée à un parking ;
- Un transfert de propriété de la commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté urbaine affectée à un parking ;
- Un transfert de propriété de la commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté urbaine affectée à une aire de stationnement.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'aménagement de l'espace communautaire :

- Montant des acquisitions : 2 079 673,80 €,
- Montant des cessions : 1 €
- Montant des transferts de propriété : 0 €.

## Au titre de sa politique de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- Deux acquisitions à Limay dans le cadre de l'extension du PAE des Hauts Reposoirs ;
- Une acquisition sur la commune des Mureaux dans le cadre du projet « Institut de Santé Parasport Connecté » ;
- Une cession à Buchelay dans le cadre du développement du PAE des Gravieres ;
- Une cession à Rosny-sur-Seine à la SCI Montgolfier dans le cadre du PAE les Marceaux ;
- Une conclusion de Bail Emphytéotique Administratif aux Mureaux dans le cadre du projet « Institut de Santé Parasport Connecté ».

Aussi, dans le cadre de sa politique de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- Montant des acquisitions : 494 601 €,
- Montant des cessions : 5 348 754 €.

Au titre de sa politique de maîtrise foncière des quartiers de gare dans le cadre du projet EOLE et des mobilités :

- Deux acquisitions à Epône pour l'aménagement du quartier de gare ;
- Une acquisition à Mézières-sur-Seine pour l'aménagement du quartier de gare ;
- Une acquisition sur la commune de Poissy pour l'aménagement du quartier de gare ;
- Une cession aux Mureaux à SNCF Gare et Connexion pour l'aménagement du quartier de gare ;
- Un transfert de propriété de la commune de Mantes-la-Ville à la Communauté urbaine pour l'aménagement du quartier de la Gare,
- Un transfert de la commune de Poissy à la Communauté urbaine pour l'aménagement du quartier de la Gare.

Aussi, dans le cadre de sa politique de maîtrise foncière des quartiers de gare dans le cadre du projet EOLE et des mobilités :

- Montant des acquisitions : 708 094 €,
- Montant des cessions : 11 250 €,
- Montant des transferts de propriété : 0 €.

Au titre de sa politique de gestion des services d'intérêt collectif :

- Une acquisition à Buchelay dans le cadre de l'installation du centre technique communautaire ;
- Une acquisition à Jumeauville au titre du passage des eaux de ruissèlement (Emplacement Réserve) ;
- Un transfert de propriété de la commune de Buchelay à la Communauté urbaine pour l'exploitation du château d'eau ;
- Une acquisition aux Mureaux dans le cadre de l'installation du centre technique communautaire ;
- Une acquisition à Limay dans le cadre de l'installation du centre technique communautaire ;
- Un transfert de propriété de la commune d'Andrésy à la Communauté urbaine dans le cadre de l'exploitation de la piscine Sébastien Rouault ;
- Un transfert de propriété de la commune de la Falaise à la Communauté urbaine pour l'exploitation de la station d'épuration ;
- Un transfert de propriété de la commune de Poissy à la Communauté urbaine dans le cadre de l'exploitation de la piscine Saint-Exupéry ;
- Un transfert de propriété de la commune de Poissy à la Communauté urbaine pour la gestion d'un bassin de rétention d'eaux pluviales.

Aussi, dans le cadre de sa politique de gestion des services d'intérêt collectif :

- Montant des acquisitions : 6 375 504 €,
- Montant des cessions : 0 €,
- Montant des transferts de propriété : 0 €.

Soit :

	Acquisitions	Cessions	Transferts
Total Aménagement Espace Communautaire	2 079 673,80 €	1 €	0 €
Total Développement Economique, Social et Culturel	494 601 €	5 348 754 €	0 €
Total Gestion Service des Intérêts Collectifs	6 375 504 €	0 €	0 €
Total EOLE	708 094 €	11 250 €	0 €
Total	9 657 872,80 €	5 360 005 €	0 €

La Communauté urbaine est par ailleurs signataire de Conventions d'Intervention Foncière (CIF) avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Convention	N° Opérations	Signataires			Date de signature Convention initiale	Date de fin	Enveloppe financière de la CIF (M€)	Stock à fin 2024 (TSE)	Garantie de rachat GPSEO (M€)	Stock à fin 2024 (AFDEY)	Garantie de rachat collectivité (M€)
Gares Ecole		GPSEO	CD78		06/03/17	31/12/25	20	7 323 079 €	10	5 173 840 €	10 (CD78)
TSE	PSO01001	Ecole Mantos la Jolie						3 228 524 €			
TSE	PSO01002	Ecole Mantos Station						1 627 129 €			
TSE	PSO01005	Ecole Les Mureaux						2 467 426 €			
AFDEY	78MLV04502	Gare Ecole Mantos Station						- €			
AFDEY	78MURS9004	Gare Ecole Les Mureaux						- €			
Gare Epône-Mezères	78PSO01003	GPSEO			23/04/21	31/12/29	15	2 107 412 €	15		0
Les Brosses	78MAG06001	MAGNANVILLE	GPSEO		05/03/18	31/12/25	11	3 633 595 €	5,5		5,5
40 sous nord	78ORG14001	ORGEVAL	GPSEO	CD78	05/11/21	31/12/30	40	1 556 450 €	20		20
40 sous sud	78ORG13001	ORGEVAL	GPSEO		30/12/21	31/12/27	16	2 757 991 €	au cas par cas		au cas par cas

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté urbaine au cours de l'année 2024.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-37 et L. 5215-20,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le tableau des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté urbaine, tel qu'annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 17 juin 2025,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté urbaine au cours de l'année 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	<b>0 2 JUL. 2025</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	<b>0 2 JUL. 2025</b>
Exécutoire le :	<b>0 2 JUL. 2025</b>
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU